



SYNDICAT CGT NICE MÉTROPOLE CÔTE D'AZUR

33 Avenue Jean Médecin 06000 Nice - Tel : 04.97.13.24.11
L'Arénas - Immeuble le Phare - 405 promenade des Anglais 06202 - Nice Cedex 3 Tel : 04.89.98.14.51 ou 52

Mail : syndicat.cgt@ville-nice.fr Site internet : cgtnmca.fr Page facebook : [@cgtnmca](https://www.facebook.com/cgtnmca)

COMPTE-RENDU **DE LA DÉLÉGATION REÇUE EN MAIRIE LE 6 OCTOBRE 2022**

Lors de notre dernière réunion d'information syndicale, vous avez dénoncé l'absence de reconnaissance de vos missions, la dégradation de vos conditions de travail, le non-remplacement des absences, une polyvalence extrême, le non-respect de vos fiches de poste.

Fort de ce constat, et à votre demande, la CGT NMCA a appelé l'ensemble des personnels de la Petite Enfance à une journée de grève et de mobilisation le jeudi 6 octobre dernier.

À Nice, 90% des structures étaient fermées, plus de 500 professionnels ont manifesté dans la rue, et vous êtes massivement descendus devant la mairie afin d'exprimer votre épuisement et votre colère.

Notre syndicat a été reçu en délégation et a pu porter vos légitimes revendications.

Étaient présents pour la CGT : M. JEFFREDO Hugues (Secrétaire général), M. ROCTON Dominique (Responsable du secteur statutaire et juridique), Mme CARUSO Marianne (Co -responsable de la section Petite Enfance) et Mme LEMAIRE Céline (Responsable de la section Petite Enfance).

Pour l'administration : une représentante du Cabinet du Maire, Monsieur le Directeur Général Adjoint de la Famille, des Sports, de l'Éducation et de la Jeunesse, Madame le Directeur des Ressources Humaines et Madame le Directeur de la Famille.

Concernant les journées de sujétions particulières, nous avons réaffirmé que les trois jours accordés par Monsieur le Maire ne sont pas une réponse suffisante aux vues de la pénibilité de vos missions.

Nous avons tenu à préciser que les agents de la collecte bénéficiaient, quant à eux, de dix jours de sujétions.

Notre syndicat a donc revendiqué l'attribution de trois jours de sujétions supplémentaires pour les personnels de la Petite Enfance de la ville de Nice.

Considérant que les trois jours accordés répondent à la pénibilité de votre travail, l'administration refuse de vous en octroyer davantage.

Concernant les difficultés que vous rencontrez au quotidien sur vos établissements, notre syndicat a dénoncé le non-remplacement des absences qui vous imposent une polyvalence extrême, vous contraignent à travailler à flux tendu et engendrent l'épuisement des équipes.

Nous leur avons énoncé de nombreux exemples concrets que vous vivez régulièrement sur vos crèches.

Nous avons insisté sur le fait que vous attendiez des actes concrets qui répondent à l'urgence de la situation.

Nous avons ajouté que le postage, mis en place sur les structures, est inefficace.

Forts de vos retours, nous avons précisé que, sur plusieurs établissements, les effectifs des adjoints techniques ont été amputés, parfois de moitié, entraînant, de fait, l'impossibilité d'effectuer correctement l'entretien des locaux, de la désorganisation, de la polyvalence et le non-respect des fiches de poste.

Pour nous, au vu du manque criant de personnels, les recrutements annoncés ne suffisent pas.

Nous avons réaffirmé que l'engagement des 14 recrutements affectés aux pools est nettement insuffisant, et porté la revendication de 29 recrutements à minima, à savoir 1 poste supplémentaire par structure.

La Direction de la Famille nous a affirmé que les recrutements étaient une priorité pour eux, et que, sur les 14 recrutements annoncés, 7 ont déjà été effectués. Elle s'est engagée à accélérer les recrutements.

Elle a cependant reconnu avoir d'énormes difficultés à recruter des agents d'entretien.

Par ailleurs, elle nous affirme que la Ville de Nice n'est pas touchée par la pénurie de personnels qualifiés et diplômés, et s'engage à ne pas appliquer le dernier arrêté.

Afin de répondre au manque d'adjoints techniques, M. le DGA a émis la possibilité d'avoir recours aux agents de la restauration scolaire. En effet, ces personnels territoriaux, travaillant à temps non complet dans les écoles, pourraient intervenir dans les crèches pour effectuer des heures complémentaires.

Il s'est engagé

Concernant l'absentéisme très élevé dans les crèches, nous avons réitéré notre demande d'avoir un état de l'absentéisme dans les Établissements d'Accueil du Jeune Enfant, demande que nous formulons dès 2017.

Mme le Directeur des Ressources Humaines nous informe que cette étude est en cours et s'engage à nous en faire un retour rapide.

Concernant les heures supplémentaires, nous avons soulevé le fait que les professionnels soient amenés à souvent en effectuer en raison des nécessités de service, sans pouvoir prendre ces heures en récupération aux vues des absences. Nous avons déjà proposé à la DFAM qu'une partie de ces heures soient payées pour les agents qui le souhaitent, sachant que de nombreuses directions de la Ville de Nice possèdent une enveloppe budgétaire pour le paiement de ces heures.

Comme nous lui avons suggéré lors d'un précédent rendez-vous, M. le DGA s'est engagé à rapidement mettre en place un outil plus officiel pour recueillir les heures effectuées.

Il s'est engagé à dégager, dès 2023, une enveloppe budgétaire afin de payer une partie des heures supplémentaires effectuées par les personnels.

Concernant la revalorisation des salaires, nous les avons informés que le Conseil d'administration de la Cnaf avait voté, en septembre dernier, une hausse de 2% de la Prestation de Service Unique (PSU), afin de permettre aux gestionnaires de mieux faire face à l'inflation et de renforcer l'attractivité salariale des métiers.

Mme la représentante du cabinet du Maire nous a répondu que cela n'était pas de leur ressort et que l'augmentation était du ressort du gouvernement.

Nous lui avons fait remarquer qu'au vu de cette manne budgétaire décidée par la Cnaf, M. le Maire pouvait tout à fait décider d'augmenter le régime indemnitaire des agents de la Petite Enfance de la ville de Nice. Et de préciser que nous y serions particulièrement vigilants.

L'administration nous a répondu qu'elle n'y était pas opposée, qu'elle allait prendre connaissance du texte et s'engageait à y réfléchir.

L'administration a pris note de toutes vos revendications et nous avons insisté quant à l'urgence de vous apporter des réponses concrètes.

Même si nous avons obtenu certaines avancées, cela reste malgré tout insuffisant.

M. le DGA nous propose de faire un point d'étape à la mi-novembre.

Nous ne manquerons pas de vous en faire un retour, et de vous consulter quant aux suites à donner à notre action.

Dans un même temps, une délégation du collectif Pas de bébés à la consigne a été reçue au ministère par le Directeur adjoint du cabinet du ministre, chef du pôle petite enfance, familles et solidarités.

La CGT, signataire depuis la création du collectif, a participé à cette rencontre.

Nous avons axé nos échanges sur 5 points que nous souhaitions aborder :

- La subrogation de l'arrêté du 29 juillet qui permet à des personnes sans diplômes, ni qualifications d'exercer en crèches.

- L'attribution du complément de traitement indiciaire pour les professionnels de la Petite Enfance ;
- L'augmentation du taux d'encadrement ;
- L'augmentation du nombre de places en centre de formation
- Le reste à charge pour les familles employant une assistante maternelle.

Les sept membres du collectif qui ont été reçus n'ont eu de cesse de s'appuyer sur des exemples concrets de ce que vous vivez au quotidien. Nous avons demandé au Directeur adjoint du cabinet de prendre en compte la souffrance et la colère des très nombreux professionnels dans la rue le ce jour-là.

Il est resté sourd à vos revendications et à nos alertes.

C'est pourquoi le collectif, qui s'est réuni le 10 octobre, a décidé de continuer la lutte à vos côtés.

Il a été décidé d'un plan d'action en 3 temps.

Tout d'abord, nous appelons les professionnels et les parents à écrire massivement au Président de la République afin de faire entendre votre colère et votre détermination. Un courrier type sera disponible dans quelques jours sur la page Facebook du collectif. Nous ne manquerons pas de vous le relayer.

En parallèle, nous allons demander une audience au Président de la République.

Nous allons susciter une interpellation du Gouvernement dans les instances paritaires de la Fonction publique pour une revalorisation salariale immédiate.

Enfin, nous allons lancer une concertation des professionnels du secteur de la Petite enfance pour décider ensemble des actions futures à mener.

Le collectif continue au quotidien à défendre les conditions d'accueil des enfants, vos conditions de travail et vos salaires.

PO/ Le Syndicat CGT NMCA
Céline LEMAIRE



Responsable de la Section Petite Enfance